



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Page 1
Commission Statuts & Règlements

Pages 2 à 10
Commission Départementale du Calendrier & Organisation des Compétitions

Pages 11 à 21
Commission Organisation des Coupes

Pages 22 à 39
Commission Départementale Football d'Animation

Pages 40 à 48
Commission CDIF

Pages 47 à 49
Commission des Terrains & Installations Sportives

Pages 49 à 51
PV Commission des Finances

Page 52
PV Commission Départementale de Développement des Clubs



Crédit Mutuel



LA FÊTE DU PLAISIR PARTAGÉ !

Le 15 février, l'IME Val-d'Oise Tour a conclu sa tournée départementale en invitant tous les Instituts Médicaux Éducatif visités à une grande fête pour les remercier de leur accueil.



INSCRIS-TOI !

N° 584 Édition du 18 février 2022



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2022

Présents : MM. FAUGERON – LETELLIER

Assiste : M. ATEMENGUE

Excusés : MM. BROGNARA – ANDRIEU – BAILLEZ

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

EVOCATION

MENUCOURT AS

Match n°23857322 du 30 JANVIER 2022 U16 D3 / C AUVERS ENNERY FC / MENU COURT AS

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de AUVERS ENNERY FC sur la présence et la participation du joueur **HUMBERT Carel licence 2548500069** à la rencontre citée ci-dessus. Le joueur **HUMBERT Carel licence 2548500069** est susceptible d'être en état de suspension.

Réponse impérative avant le 21/02/2022 avant 12h00

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Match n°23491357 du 06 FEVRIER 2022 U16 D3 / C MONTIGNY OL 1 / EN ECOUEN BOUFFEMONT 2

L'article 40-1 du règlement sportif du DVOF dispose que, sont considérés comme matchs perdus par pénalité :

- match arrêté par suite d'envahissement du terrain, s'il est reconnu un manque d'organisation (huis clos et suspension de terrain), bagarre générale,

Considérant que le match n'a pu être joué du fait du non-respect du protocole du huit clos comme les faits remontés par M. l'Arbitre et M. le Délégué de la rencontre citée ci-dessus en atteste,

La commission dit match perdu par pénalité pour non-respect des dispositions relatives à un match à huit clos.

AMENDE : 50€ (MONTIGNY OL) pour huis-clos non respecté

MONTIGNY OL 1 : 0 BUT -1 POINT
EN ECOUEN BOUFFEMONT 2 : 0 BUT 3 POINTS

RÉCLAMATION

Match n°23471097 du 06 FEVRIER 2022 ANCIENS D4 / B PIERRELAYE FC 11 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 11

La commission demande au secrétariat d'interroger l'Arbitre M. MARTIN Jean Bernard du club de **PIERRELAYE FC 11** sur l'arrêt de la rencontre à la 80^{ème} minutes.

Réponse impérative avant le 21/02/2022 avant 12h00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. N'Diaye – Pézière -Traon.

Excusés : MM. Sabaté - Sénégal

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses. Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

DOSSIER EN ATTENTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

La Commission demande aux deux clubs US PERSAN et FC JOUY LE MOUTIER une copie du certificat de vaccination reprenant la date de la dernière vaccination pour tous les joueurs figurant sur la feuille de match (Pas de QR code) - **POUR LE 22/02/2022 AU PLUS TARD.**

DOSSIER EN ATTENTE

FC ECOUEN

Courriel du 14/02/2022

Match n°23491357 du 06/02/2022

U16 D3 POULE B

OL MONTIGNY 1 / ENT. BOUFFEMONT2

La Commission vous demande de vous référer au PV du 14/02/2022 de la commission statut et règlement



APRÈS AUDITION DES PERSONNES CONVOQUÉES

AS COURDIMANCHE / AFC ERMONT

Anciens D4 Poule B

Match n°23471081 du 16/01/2022

COURDIMANCHE AS 12 / AFC ERMONT 11

Le match n'ayant pas eu sa durée réglementaire, la commission décide match à jouer le 27/02/2022 avec un arbitre officiel à la charge de l'AS COURDIMANCHE.

CONVOICATIONS : PRÉSENCE OBLIGATOIRE

FC DOMONT

La Commission Organisation des Compétitions convoque monsieur KEITA Mamadou Président du FC DOMONT le mardi 22 février à 18H – Venez muni de votre licence

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

*7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

*2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : OL MONTIGNY / ES SAINT PRIX 2
- 27/03/2022 : OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matches à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matches à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matches à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : US PERSAN 03 / FC SOISY
- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matches à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 20/03/2022 : FC HERBLAY 1 / EMMB 1
- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

*Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

REMERCIEMENT ARBITRE

- SOUVRAY-DEROBERT ROANN

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

U16 D1

Match n°23490567 du 06/02/2022

COSMO TAVERNY 1 / FC OSNY 1

FC OSNY 1	0pt	1but
COSMO TAVERNY 1	3pts	2buts

SENIORS D4 POULE C

Match n°23468567 du 06/02/2022

GAFEPB 1 / FC FONTENAY 2

FC FONTENAY 2	0pt	0but
GAFEPB 1	3pts	5buts

VETERANS +45 ANS POULE D

Match n°23469976 du 16/01/2022

FC HERBLAY 15 / FC CHAMPAGNE 95 15

FC CHAMPAGNE 95 15	0pt	0but
FC HERBLAY 15	3pts	6buts

COURRIER CLUB

FC ECOUEN

Courriel du 14/02/2022

Match n°23491357 du 06/02/2022

U16 D3 POULE B

OL MONTIGNY 1 / ENT. BOUFFEMONT2

La Commission vous demande de vous référer au PV du 14/02/2022 de la commission statut et règlement.

**DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)****OL VIARMES ASNIERES**

Courriel du 14/02/2022

U14 D4 POULE B

Match n°23885779 du 19/02/2022

ENT. VIARMES BELLOY BEAUMONT 1 / AS BEAUCHAMP 2

Nouvelle date : 28/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ES ST PRIX

Courriel du 14/02/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470587 du 20/03/2022

ES ST PRIX 12 / USC ST GRATIEN 11

Nouvelle date : 22/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

DATES – TERRAINS – HEURES**RC ARGENTEUIL**

Courriel du 13/02/2022

Seniors Féminines D1

Match n° 23734689 du 19/02/2022

ARGENTEUIL RC 1 / RC GONESSE 1

Nouvel horaire : ce match se jouera à 16H30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

COSMO TAVERNY

Courriel du 14/02/2022

U16 D3 Poule C

Match n° 23857326 du 27/02/2022

COSMO TAVERNY 3 / FC JOUY LE MOUTIER 2

Nouvel horaire : ce match se jouera à 12H

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AS ERAGNY FC

Courriel du 14/02/2022

U14 D1

A dater du 19/02/2022

Tous les matches à domicile pour la saison 2021/2022 se joueront à **16h**

Sauf dernière journée de championnat ART 10.3 du RS du DVOF

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

AS ERMONT

Courriel du 14/02/2022

U18 D1Tous les matches à domicile pour la saison 2021/2022 se joueront à **15h**

Sauf dernière journée de championnat ART 10.3 du RS du DVOF

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires



MATCHES À JOUER

27/02/2022

Anciens D3 Poule A

Match n°23470571

USM BRUYERES BERNES 11 / ESM THILLAY 12

VETERANS +45ANS POULE A

Match n°23469597

OL MONTIGNY 15 / FC SOISY ANDILLY MARGENCY 15

05/03/2022

U14 D3 Poule C

Match n°23497854

USM BRUYERES BERNES 1 / AC PARMAN 1

06/03/2022

Seniors D4 Poule A

Match n°23468310

AS VEXIN 2 / JS PONTOISIENNE 1

Seniors D3 Poule C

Match n°23467904

ENT. ARNOUVILLE CHARS / FU FOSSES

Seniors D4 Poule A

Match n°23468305

USL PRESLES 2 / FC DOMONT 2

Seniors D4 Poule A

Match n°23468306

USM BRUYERES BERNES 1 / AC PARMAN 1

1^{er} FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

FC FONTENAY

Seniors D4 Poule C

Match n°23468572 du 13/02/2022

ESM THILLAY 2 / FC FONTENAY 2

FC FONTENAY 2

-1pt 0but

ESM THILLAY 2

3pts 5buts

US ROISSY

U16 D3 Poule C

Match n°23857386 du 13/02/2022

US ROISSY 2 / FU FOSSES 2

US ROISSY 2

-1pt 0but

FU FOSSES 2

3pts 5buts



1^{er} FORFAIT AVEC AMENDE

AS NEUVILLE

ANCIENS D1

Match n°23470150 du 13/02/2022

RC ARGENTEUIL 11 / AS NEUVILLE 11

AS NEUVILLE 11 Amende 31€

AS NEUVILLE 11	-1pt	0but
RC ARGENTEUIL 11	3pts	5but

ES BOISSY L'AILLERIE

CDM D2 Poule B

Match n°23736936 du 06/02/2022

ENT. BOISSY OSNY 5 / USL PRESLE 5

USL PRESLE 5 Amende 31€

USL PRESLE 5	-1pt	0but
ENT. BOISSY OSNY 5	3pts	5but

CERGY PORTUGAIS

VETERANS + 45 ans Poule B

Match n°23469732 du 13/02/2022

ENT. OSNY BOISSY 15 / CERGY PORTUGAIS 15

CERGY PORTUGAIS 15 Amende 31€

2^{ème} FORFAIT AVEC AMENDE

FC HERBLAY

SENIORS FEMININES D1

Match n°23734680 du 12/02/2022

FC HERBLAY 2 / FC JOUY LE MOUTIER 1

FC HERBLAY 2 Amende 37.50€

FC HERBLAY 2	-1pt	0but
FC JOUY LE MOUTIER 1	3pts	5but

Secrétaire de Séance
M. NDIAYE

Président de Séance
M. TRAON



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2022

SECTION FÉMININES

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
- o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
- o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- **L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.**

COURRIERS

GARGES FCM

Footclub 07/02/22

Nous avons reçu votre demande, pour les problèmes de covid il faut faire remonter via votre référent au DVOF
Pour les reports de matchs, il faut faire des demandes footclub, sinon les rencontres seront déclarées perdues par forfait non avisé.

PRESLES USL

Footclub 11/02/22

Nous avons bien reçu votre mail, pour les changements de dates des rencontres il nous faudra un retour par mail de votre adversaire pour valider.



MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS - LIEUX

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Footclub 07/02/22

Séniors F à 8 – Groupe B

Match 24343989 11/02/22

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 / ENT VIARMES EBM 1

Changement Date : 01/04/22

Accord de la commission

Accord des 2 clubs

ST PRIX ES

Footclub 10/02/22

Séniors F – Groupe A

Match 24343962 du 11/03/22

ENT St PRIX St LEU 1 / BELLOY St MARTIN ASC 1

Changement Date : 12/03/22

Nouvelle date : 15h30

Accord de la commission

Accord des 2 clubs

FORFAITS AVISÉS

OSNY FC

Séniors F à 8 - Groupe A

Match 24343986

Contre ERMONT AS



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Lacour – Maillet – Lalotte – N'Diaye - Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages. Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RESTITUTION DES COUPES DU VAL-D'OISE ET COMITÉ

À ce jour, nous n'avons toujours pas réceptionné vos coupes par conséquent, nous vous informons que la date limite de dépôt pour ces deux coupes est le :

Mardi 15 Mars 2022

Sont concernés les clubs deux clubs suivants :

CORMEILLAIS ACS
COUPE DU VAL D'OISE - U16

MONTIGNY OL
COUPE DU COMITE - ANCIENS

Après cette date une amende vous sera imputée.

COUPE DU COMITÉ JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

DEMI-FINALES du 27 FÉVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU FC 2	GROSLAY FC 2
2	ARGENTEUIL FC 2	ENTENTE SSG 3

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir)**

ARGENTEUIL FC

Footclubs du 09/02/2022

ARGENTEUIL FC 2 / ENT SSG 3

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 06/03/2022

Accord des deux clubs

Accord de la commission



COUPE DU COMITÉ ANCIENS

DEMI-FINALES du 27 FEVRIER 2022 A 09H30

Match	CLUB	CLUB
1	MENUCOURT AS 12	PORTUGAIS PERSAN ASC 12
2	GROSLAY FC 12	ST LEU FC 12

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

GROSLAY FC

Footclubs du 07/02/2022

JOUY LE MOUTIER FC 1 / GARGES FCM 1

Changement d'horaire et de date :

Cette rencontre se jouera le 09/03/2022 à 20H30

MENUCOURT AS

Mail du 15/02/2022

Pris note de votre courrier concernant votre match de championnat à la même date, vous avez jusqu'au 10 mars 2022 pour jouer cette rencontre et vous mettre d'accord avec le club adverse.

COUPE DU COMITÉ 16 ANS

DEMI-FINALES DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 2	SARCELLES AAS 3
2	ARGENTEUIL RC 2	CORMEILLAIS ACS 2

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

ARGENTEUIL RC

Footclubs du 15/02/2022

ARGENTEUIL RC 2 / CORMEILLAIS ACS 2

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera à 12H30 au STADE DU COUDRAY 1 à Argenteuil

Prévenir vos adversaires

COUPE DU COMITÉ 14 ANS

DEMI-FINALES DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	PERSAN US 03 2	ST OUEN L'AUMONE AS 2
2	SARCELLES AAS 3	ARGENTEUIL RC 2

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS CHALLENGE ANDRÉ COUTELIER

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI. 1	ENTENTE SSG 2
2	FRANCONVILLE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
3	GARGES FCM 1	AUVERS ENNERY FC 1
4	CERGY PONTOISE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

GARGES FCM

GARGES FCM 1 / AUVERS ENNERY FC 1

Changement d'horaire et de stade :

Cette rencontre se jouera le 24/02/2022 à 20H30

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL SENIORS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	HERBLAY SUR SEINE FC
2	GARGES FCM	OSNY FC
3	GONESSE RC	SARCELLES AAS
4	ARGENTEUIL RC	CERGY PONTOISE FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

ERMONT AS

Mail du 15/02/2022

Pris note de votre courrier concernant le forfait de votre équipe SENIORS FEMININES.

HERBLAY SUR SEINE FC suite au forfait de l'équipe d'ERMONT AS votre équipe est qualifiée pour les demi-finales.



DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OI.	ARGENTEUIL RC
2	ST OUEN L'AUMONE AS	GOUSSAINVILLE FC
3	ST LEU 95 FC	CERGY PONTOISE FC
4	ST BRICE FC	SARCELLES AAS

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

ST LEU 95 FC

Footclubs du 10/02/2022

ST LEU 95 FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement de date, horaire et stade :

Cette rencontre se jouera le 20/02/2022 à 15H au COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN à St Leu La Forêt.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 3

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U16

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC	ARGENTEUIL FC
2	COSMO TAVERNY	SARCELLES AAS
3	CERGY PONTOISE FC	ST OUEN L'AUMONE AS
4	ARGENTEUIL RC	GARGES FCM

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

**ARGENTEUIL RC**

Mail du 14/02/2022

ARGENTEUIL RC 1 / GARGES FCM1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 15H

Prévenir vos adversaires

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 4
2	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 3

**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U14
CHALLENGE FRANCOIS LEFEBVRE**

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS	ST OUEN L'AUMONE AS
2	GARGES FCM	ST BRICE FC
3	PERSAN US 03	BEZONS USO
4	ERMONT AS	ST LEU 95 FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

ST LEU 95 FC

Footclubs du 14/02/2022

ERMONT AS 1 / ST LEU 95 FC 1

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 05/03/2022 à 14H

Accord des deux clubs

Accord de la commission

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2



COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 18 ANS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS 1	BEZONS USO 1
2	CERGY PONTOISE FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
3	SARCELLES AAS 2	GARGES FCM 1
4	HERBLAY SUR SEINE FC 1	ERAGNY FC 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL 15 ANS FÉMININES

QUARTS DE FINALE DU 26 FEVRIER 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	ST BRICE FC 1	SARCELLES AAS 1
2	ERAGNY FC 1	ARGENTEUIL RC 1
3	HERBLAY SUR SEINE FC 1	BELLOY ST MARTIN ASC 1
4	JOUY LE MOUTIER FC 1	GARGES FCM 1

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

JOUY LE MOUTIER FC

Footclubs du 11/02/2022

JOUY LE MOUTIER FC 1 / GARGES FCM 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 16H

Accord des deux clubs

Accord de la commission

ST BRICE FC

Footclubs du 14/02/2022

ST BRICE FC 1 / SARCELLES AAS 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 09/03/2022 à 19H

Accord des deux clubs

Accord de la commission



DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 45 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ENT OSNY BOISSY 15	EZANVILLE ECOUEN US 15
2	NEUVILLE S/OISE AS 15	MERY MERIEL BESSANCOURT 15
3	ERAGNY FC 15	MONTSOULT BAILLET US 15
4	COSMO TAVERNY 15	ST LEU 95 FC 15

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

COSMO TAVERNY

Footclubs du 07/02/2022

COSMO TAVERNY 15 / ST LEU 95 FC 15

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera au Stade Jean Pierre Leocoadic à Taverny.

Prévenir vos adversaires

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 4
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL + 55 ANS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 25	FRANCONVILLE FC 25
2	CORMEILLAIS ACS 25	ERAGNY FC 25
3	VIARMES ASNIERES OL 25	GROSLAY FC 25
4	HERBLAY SUR SEINE FC 25	EZANVILLE ECOUEN US 25

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**



DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 4
2	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	ECOUEEN FC	ENT. MERY MERIEL B.
2	GARGES FCM	DEUIL ENGHIEEN FC
3	SARCELLES AAS	GOUSSAINVILLE FC
4	OSNY FC	HERBLAY SUR SEINE FC

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

HERBLAY SUR SEINE FC
Footclubs du 11/02/2022

Pris note de votre courrier cependant la date butoir est fixée au 10 mars 2022, cette rencontre devra se jouer au plus tard à cette date.

DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL CDM

QUARTS DE FINALE DU 27 FEVRIER 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC	CORMEILLAIS ACS
2	ST BRICE FC	FRANCONVILLE FC
3	ADAMOIS OI.	MCA FC
4	MENUCOURT AS	GARGES FCM

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**



DEMI-FINALES DU 26 MAI 2022 A 9H30

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 3
2	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL FUTSAL

QUARTS DE FINALE DU 11 AVRIL 2022

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FOOT SALLE	ARGENTEUIL FC
2	MONTMORENCY FUTSAL	SPORTIFS DE GARGES
3	ATTAINVILLE FUTSAL C.	SANNOIS FUTSAL C.
4	EAUBONNE CSM	MARCOUVILLE CITY CP 2

**LES CLUBS ONT LA POSSIBILITÉ DE JOUER A UNE AUTRE DATE
(ACCORD ENTRE LES 2 CLUBS AVANT LE 10 MARS 2022 (date butoir))**

DEMI-FINALES DU 2 MAI 2022

Match	CLUB	CLUB
1	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 1

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL LUNDI SOIR CHALLENGE AUGUSTE FAVA

CADRAGE DU 07 MARS 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	COURDIMANCHE AS	PUISEUX LOUVRES 95
2	ASPTT CERGY PONTOISE	MUNICIPAUX DE GONESSE

DEMI-FINALES DU 09 MAI 2022 A 20H00

Match	CLUB	CLUB
1	ERMONT AS	VAINQUEUR DU MATCH 2
2	VALLEE DU SAUSSERON	VAINQUEUR DU MATCH 1

Animateur de séance : M Maillet
Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2022

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Jasemin – M Le Nagard – M Senecal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 07 02 22

Pris note de la confirmation du score du match U12 Avenir du 05 02 22 contre CERGY PONTOISE FC

BOUFFÉMONT ACF : Mail du 10 02 22

Pris note du dépôt de vos feuilles de plateau U8/U9

ENT. BEAUMONT MOURS : Mail du 10 02 22

Pris note des problèmes rencontrés lors de votre déplacement à GARGES FCM pour rencontres de critérium U12/U13

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 31 01 22

Pris note de vos problèmes FMI sur match n° 24364732 du 12 02 22 – critérium U10/U11 au COSMO TAVERNY

**CERGY PONTOISE FC** : Mail du 03 02 22

Pris note de votre candidature pour recevoir les finales départementales du Festival Foot U13 et U13F du 02 04 22

CHAMPAGNE SFC : Mail du 10 02 22

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de présence sur plateau U6/U7 du 15 01 22

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 08 02 22

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U6/U7 sur plateau du 12 02 22

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 14 02 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 9 sur rencontre de critérium U10/U11 – série 1 contre VAUREAL FCM

EAUBONNE CSM : Mail du 10 02 22

Pris note de votre remarque concernant l'horaire des rencontres U10/U11. Chaque club gère en interne ses équipes et éventuellement peut contacter le club adverse pour l'ordre des rencontres.

EAUBONNE CSM : Mail du 07 02 22

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U9 à ERMONT ACF

Pris note de la confirmation du score match n° 24367196 contre ENTENTE SSG 7 sur problème FMI

Pris note de la confirmation des scores des matchs U12/U13 contre ARGENTEUIL RC sur problème FMI

ÉCLAIR DE PUISEUX AS : Mail du 11 02 22

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U6/U7 sur plateau à ARNOUVILLE FAS

ECOUEU FC : Mail du 14 02 22

Pris note de votre remarque sur l'appel de feuilles de plateau. La commission a reçu les feuilles attendues le 07 02 22 (cachet arrivée du DVOF). La commission transmet au secrétariat pour annulation.

ENTENTE SSG : Mail du 14 02 22

Pris note de votre explication concernant l'exclusion de vos équipes du Festival Foot U13. La commission ne peut répondre favorablement à votre demande, et se doit d'appliquer le règlement (art. 7)

ERAGNY AS : Mail du 14 02 22

Pris note de votre remarque et la commission requalifie l'équipe ERAGNY AS 1 pour le 3^{ème} tour de la Coupe U12. Le joueur MASSON a effectivement participé au 1^{er} tour avec ERAGNY AS 2 sur le centre d'EAUBONNE CSM (feuilles réceptionnées très tardivement malgré les appels de feuilles de centre)

GROSLAY FC : Mail du 14 02 22

Pris note de la confirmation du score sur match 12/U13 contre CHAMPAGNE SFC

HERBLAY S/SEINE FC : Mail du 07 02 22

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U6/U7 sur plateau à compter du 12 03 22. Soit 4 + 3

LE THILLAY ESM : Mail du 11 02 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur plateau du 12 02 22 à PERSAN US

MENUCOURT AS : Mail du 14 02 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 car le club de DEUIL ENGHIEU FC n'avait aucune tablette à vous présenter

MONTIGNY OL : Mail du 14 02 22

Pris note de l'envoi de votre feuille de match papier du match n° 24367785 du 05 02 22 contre ARGENTEUIL FC

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 08 02 22

Pris note de votre demande de modification de votre responsable catégorie U8/U9

PONTOISIENNE JS : Mail du 10 02 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U10/U11 du 12 02 22 à MENUCOURT AS

PRESLES USL : Mail du 10 02 22

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 à MONTMORENCY FC du 05 02 22

PONTOISIENNE JS : Mail du 01 02 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U10/U11 du 05 02 22 à MONTMORENCY FC

ST LEU FC : Mail du 14 02 22

Pris note des scores de rencontres U10/U11 du 12 02 22 à CORMEILLAIS ACS

**SOISY AM FC** : Mail du 11 02 22

Pris note de votre information concernant votre rencontre de critérium régional du 12 03 22. La commission est en attente d'une réponse de la Ligue.

VÉMARS ST WITZ FC : Mail du 08 02 22

Pris note de la réception du courrier de la mairie concernant l'indisponibilité des vestiaires du stade.

Pour toutes vos rencontres à domicile la commission vous demande de faire vos demandes d'inversion des rencontres via footclub durant la fermeture du stade

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 12 02 22

Pris note de votre information concernant les feuilles de présence du centre U6/U7

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 11 02 22

Pris note de la réception de vos feuilles de match U12/U13. Malheureusement elles sont illisibles, la commission vous demande de les scanner à nouveau : une feuille par page

APPEL À CANDIDATURE

La commission demande aux clubs qui souhaitent recevoir les finales des Challenges U10 et U11, Coupe du Comité U12 d'envoyer un mail de candidature pour le lundi 7 mars 2022 au plus tard.

COUPE DU COMITÉ U12

RÉSULTAT DU 2^{ème} TOUR DU SAMEDI 15 JANVIER et 22 JANVIER 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 12 Mars 2022

Centre n° 1	ARGENTEUIL RC 1 – ERMONT AMS 2
Centre n° 2	ST BRICE FC 1 – EAUBONNE CSM 1
Centre n° 3	BEAUCHAMP AS 1 – ST PRIX ES 1
Centre n° 4	ST LEU FC 1 – SOISY AM FC 1
Centre n° 5	JOUY LE MOUTIER FC 1 – ERAGNY AS 1 PERSAN US 2 : 3 ^{ème} du centre n'est pas qualifié
Centre n° 6	DEUIL ENGHIEU FC 1 – BEZONS USO 1 SARCELLES AAS 2 : Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (CASSEUS Andy – DUDOVEL ANTONUCI Warren & KAMAGATE Ismaël) GOUSSAINVILLE FC 1 : Disqualifiée car 3 nouveaux joueurs (DAHMANI Madjid – NIANE Samba & RASID Hasan)
Centre n° 7	FRANCONVILLE FC 2 – ENTENTE SSG 2
Centre n° 8	SARCELLES AAS 1 – PERSAN US 1 VAURÉAL FCM 1 : Disqualifiée car 6 nouveaux joueurs (CHAKRI Noham – CHIH Ihsane - JOANNY Ethan – KONATE Ismaël – NSANGANE Nwebnui & VILUTIN Staw)
Centre n° 9	CERGY PONTOISE FC 2 – ST OUVEN AS 2
Centre n° 10	SOISY AM FC 2 – ADAMOIS OL 1
Centre n° 11	VILLIERS LE BEL FC 1 – FRANCONVILLE FC 1
Centre n° 12	ERMONT AMS 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 ARGENTEUIL RC 3 : Disqualifiée car 3 joueurs ayant participé au 1 ^{er} tour avec une autre équipe (AMEUR Ismaël – BOKONO Andréa & CHOUJAR Mohamed)



Centre n° 13	ROISSY US 1 – BEZONS USO 2 GOUSSAINVILLE FC 3 : forfait non avisé
Centre n° 14	ARGENTEUIL RC 2 – CORMEILLAIS ACS 1 GONESSE RC 3 : forfait non avisé
Centre n° 15	ECOUEEN FC 1 – CERGY PONTOISE FC 4
Centre n° 16	ST OUEN AS 1 – CERGY PONTOISE FC 1

COUPE DU COMITÉ U12

3^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Février 2022 et jusqu'au Vendredi 4 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

RAPPEL

Pour participer, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour de la Coupe du Comité U12, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé avec une autre équipe aux tours précédents sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs

mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF le Lundi 21 Mars 2022 au à 16 heures dernier délai.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement

Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**



Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 2 Avril 2022

Centre n° 1 ROISSY US

ROISSY US 1 – ST OUEN AS 1 – SARCELLES AAS 1 – ST PRIX ES 1

Centre n° 2 ADAMOIS OL

FRANCONVILLE FC 1 – ADAMOIS OL 1 – BEAUCHAMP AS 1 – JOUY FC 1

Centre n° 3 DEUIL ENGHIEU FC

DEUIL ENGHIEU FC 1 – CERGY PONTOISE FC 1 – SOISY AM FC 1 – FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 4 SOISY AM FC

ENTENTE SSG 2 – ERMONT AMS 2 – CERGY PONTOISE FC 2 – SOISY AM FC 2

Centre n° 5 BEZONS USO

BEZONS USO 2 – ARGENTEUIL RC 1 – CORMEILLAIS ACS 1 – ST OUEN AS 2

Centre n° 6 ECOUEN FC

ECOUEN FC 1 – BEZONS USO 1 – EAUBONNE CSM 1 – VILLIERS FC 1

Centre n° 7 ERMONT AMS

PERSAN US 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – CERGY PONTOISE FC 4 – ERMONT AMS 1

Centre n° 8 ERAGNY AS

ST BRICE FC 1 – ST LEU FC 1 – ARGENTEUIL RC 2 – ERAGNY AS 1

FESTIVAL FOOT U13

RÉSULTAT DU 1^{er} TOUR DU SAMEDI 15 JANVIER et 22 JANVIER 2022

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 12 Mars 2022

Centre n° 1 ARGENTEUIL RC 1 – OSNY FC 1

Centre n° 2 PERSAN US 2 – VAUREAL FCM 2 – GARGES FCM 2

Centre n° 3 ENTENTE SSG 2 – ROISSY US 1

Centre n° 4 SARCELLES AAS 1 – CERGY PONTOISE FC 3
MONTSOULT BAILLET US : forfait non avisé
ENTENTE SSG 4 : Disqualifiée le joueur BADAOUI présent sur feuille de présence de l'équipe
1

Centre n° 5 VILLIERS FC 1 – MONTMORENCY FC 2
ENTENTE SSG 1 : Disqualifiée le joueur BADAOUI présent sur feuille de présence de l'équipe 4
GARGES FCM 1 : forfait non avisé

Centre n° 6 ENTENTE SSG 3 – CHAMPAGNE SFC 1
DEUIL ENGHIEU FC 1 : Disqualifiée car 3 joueurs mutés hors période (OMOLADE Mark –
PALUSSIÈRE Mathéo & SILVA PARADA Daniel Rui)

Centre n° 7 ST BRICE FC 1 – ARNOUVILLE FAS 1 – ECOUEN FC 1

Centre n° 8 ENTENTE MMB 1 – SOISY AM FC 1 – COSMO TAVERNY 2
HERBLAY S/SEINE FC 1 : Forfait non avisé

Centre n° 9 MONTMORENCY FC 1 – ENTENTE MMB 2 – **CORMEILLAIS ACS 1**

Centre n° 10 GOUSSAINVILLE FC 1 – ST BRICE FC 3
MENCOURT AS 1 : Forfait non avisé

Centre n° 11 CERGY PONTOISE FC 2 – ST OUEN AS 2

Centre n° 12 MAGNY FC 1 – MENCOURT AS 2
PIERRELAYE FC 1 : Forfait non avisé
ARGENTEUIL RC 4 : Forfait non avisé



Centre n° 13	PUISEUX LOUVRES FC 1 – JOUY FC 2
Centre n° 14	ST OUEN AS 1 – CERGY PONTOISE FC 4 – ARGENTEUIL RC 3
Centre n° 15	CERGY PONTOISE FC 1 – SARCELLES AAS 2 PRESLES USL : Forfait avisé
Centre n° 16	BEAUCHAMP AS 2 – VAUREAL FCM 1 – ST BRICE FC 4
Centre n° 17	EAUBONNE CSM 1 – ST OUEN AS 3 MONTMAGNY SPORTS 1 : Forfait non avisé MONTIGNY OL 1 : Forfait non avisé
Centre n° 18	GROSLAY FC 1 – BRUYERES BERNES USM 1 ERAGNY AS 1 : Disqualifiée car 3 joueurs mutés hors période (DIEYE Alioune – DOAN VAN PHE Mathys & ISAAC Mael) COURDIMANCHE AS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 19	PERSAN US 1 – ST BRICE FC 2
Centre n° 20	COSMO TAVERNY 1 – ARGENTEUIL FC 1 ARGENTEUIL RC 2 : Forfait non avisé
Centre n° 21	ST PRIX ES 1 – CERGY PONTOISE FC 5

FESTIVAL FOOT U13

2^{ème} TOUR DU SAMEDI 12 MARS 2022

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Février 2022 et jusqu'au Vendredi 4 Mars 2022 à 16 Heures.

Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs

mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF le Lundi 21 Mars 2022 au plu à 16 heures dernier délai.

En cas de non-réception des documents à cette date, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence, de sa feuille de jonglerie avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.



Chaque club recevant devra s'assurer de la réception des pièces demandées sous peine de sanctions et répondre à la commission en cas d'appel de feuilles de présence

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

L'épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres impérativement même en cas de pluie.

Il est également indispensable de respecter l'ordre des matches

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres : 2 x 15 minutes

La 1ère équipe de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 2 Avril 2022

Rappel : Maximum 1 équipe par club sera qualifiée

Centre n° 1 ST PRIX ES

ST PRIX ES 1 – ST OUEN AS 1 – CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 2 ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 3 – CHAMPAGNE SFC 1

Centre n° 3 ST BRICE FC

ST BRICE FC 4 – ST BRICE FC 1 – OSNY FC 1

Centre n° 4 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 1 – EAUBONNE CSM 1

Centre n° 5 COSMO TAVERNY

VILLIERS FC 1 – COSMO TAVERNY 1 – COSMO TAVERNY 2

Centre n° 6 VAURÉAL FCM

BRUYERES BERNES USM 1 – VAUREAL FCM 1 – VAUREAL FCM 2

Centre n° 7 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 3 – ENTENTE SSG 2 – ST BRICE FC 3

Centre n° 8 GROSLAY FC

GROSLAY FC 1 – JOUY FC 2 – ST BRICE FC 2

Centre n° 9 ARGENTEUIL FC

ECOEN FC 1 – CERGY PONTOISE FC 3 – ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 10 ENTENTE MMB

ENTENTE MMB 2 – ENTENTE MMB 1 – GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 11 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 4 – CERGY PONTOISE FC 2 – ROISSY US 1

Centre n° 12 ARGENTEUIL RC

ARNOUVILLE FAS 1 – ARGENTEUIL RC 1 – ARGENTEUIL RC 3

Centre n° 13 PUISEUX LOUVRES

CERGY PONTOISE FC 1 – PUISEUX LOUVRES FC 1 – MAGNY FC 1

Centre n° 14 PERSAN US

PERSAN US 2 – PERSAN US 1 – CERGY PONTOISE FC 5

Centre n° 15 MONTMORENCY FC

GARGES FCM 2 – MONTMORENCY FC 1 – MONTMORENCY FC 2

Centre n° 16 MENU COURT AS

MENUCOURT AS 2 – SOISY AM FC 1 – BEAUCHAMP AS 2



1^{er} APPEL FEUILLES DE MATCHS

PLATEAU U6/U7 du 29 01 22

ARGENTEUIL FC : 1^{ER} appel de la feuille de présence des clubs de BEZONS USO & EAUBONNE CSM - centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22

BEZONS USO : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à ARGENTEUIL FC

EAUBONNE CSM : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 1 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à ARGENTEUIL FC

BELLOY ST MARTIN ACS : 1^{ER} appel de la feuille de présence du club d'ECOUEN FC - centre n° 6 du plateau U6/U7 du 29 01 22

ECOUEN FC : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 6 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à BELLOY ST MARTIN ACS

FONTENAY FC : 1^{ER} appel de la feuille de centre et de présence du club de ROISSY US - centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22

ROISSY US : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 14 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FONTENAY FC

FRETTOISE ES : 1^{ER} appel de la feuille de présence du club de CORMEILLAS ACS - centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22

CORMEILLAIS ACS : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 16 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à FRETTOISE ES

NEUVILLE AS : 1^{ER} appel de la feuille de présence des clubs de NEUVILLE AS – OSNY FC & ST OUEN AS - centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22

OSNY FC : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à NEUVILLE AS

ST OUEN L'AUMONE AS : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à NEUVILLE AS

COURDIMANCHE AS : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de COURDIMANCHE AS – ST OUEN AS et MONTIGNY OL - centre n° 10 du plateau U6/U7 du 29 01 22

PIERRELAYE FC : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC & Ent BOISSY/CHARS/ARRONV/CORM - centre n° 21 du plateau U6/U7 du 29 01 22

PLATEAU U8/U9 du 05 02 22

ERMONT AMS : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de ERMONT AMS – OSNY FC – ARGENTEUIL RC & HERBLAY S/SEINE FC - centre n° 2 du plateau U8/U9 niveau 1 du 05 02 22

MONTIGNY OL : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTIGNY OL – ERAGNY AS HERBLAY S/SEINE FC -CORMEILLAIS ACS – NEUVILLE AS & FRETTOISE ES - centre n° 8 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

MONTMORENCY FC : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC – ENTENTE SSG – ERMONT ACF & GARGES FCM - centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PUISEUX LOUVRES FC – VIARMES ASNIERES OL & VEMARS ST WITZ FC - centre n° 11 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22

ST OUEN L'AUMONE AS : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de ST OUEN AS – MENU COURT AS – BEZONS USO & ENT. BOISSY/CHARS/ARRON/CORM. - centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 05 02 22



PIERRELAYE FC : 1^{ER} appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC – JOUY FC PONTOISIENNE JS – CORMEILLAS ACS – FRETTOISE ES & MAGNY FC. - centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22

DOMONT FC : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

BEAUCHAMPS AC : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE MMB

HERBLAY S/SEINE FC : 1^{ER} appel de la feuille de présence de vos joueurs - centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ENTENTE MMB

CHALLENGE U10/U11

PERSAN US : 1^{ER} appel de votre feuille de présence de votre équipe 1 sur centre n° 2 du Challenge U10 à PERSAN US

CERGY PONTOISE FC : 1^{ER} appel de votre feuille de présence de votre équipe 3 sur centre n° 2 du Challenge U10 à PERSAN US

CRITÉRIUM U10/U11

BEAUCHAMP AS : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24364814 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre VEMARS ST WITZ FC 2

CORMEILLAIS ACS : 1^{ER} appel des feuilles de matchs n° 24366336 – 24366381 – 24366426 & 24366471 du 05 02 22 critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY PONTOISE FC 7 – 8 – 9 & 10

EAUBONNE CSM : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24367224 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 2 contre ENTENTE SSG 8

ARGENTEUIL RC : 1^{ER} appel des feuilles de matchs n° 24366030 & 24371312 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre CERGY PONTOISE FC 12 & 13

GARGES FCM : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24366208 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 8

ARGENTEUIL FC : 1^{ER} appel des feuilles de matchs n° 24366342 – 24366387 - 24366433 & 24366477 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 1^{ER} appel des feuilles de matchs n° 24366431 & 24366476 du 05 02 22 – critérium U10/U11 – série 4 contre ST LEU FC 5 & 6

CRITÉRIUM U12/U13

ERMONT AMS : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24367695 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre OSNY FC 2

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24367742 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre MENU COURT AS 1

VEXIN AS : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24367864 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre NEUVILLE AS 2

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24371351 du 05 02 22 – critérium U12/U13 – série 2 - contre LE THILLAY ESM 1

ERMONT AMS : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24371353 du 05 02 22 – critérium U12/U13 série 2 contre OSNY FC 1

ARGENTEUIL FC : 1^{ER} appel des feuilles de matchs n° 24368113 – 24368141 & 24368170 du 05 02 22 – critérium U12/U13 série 3 contre HERBLAY S/SEINE FC 1 – 2 & 3

ST BRICE FC : 1^{ER} appel de la feuille de match n° 24369161 du 05 02 22 – critérium U12/U13 série 3 contre PUISEUX LOUVRES FC 1

**2^{ème} & DERNIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS****CHALLENGES U10 & U11**

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de centre n° U10-7 du 29 01 22 et toutes les feuilles de présence et de jonglerie des équipes présentes

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de centre n° U10-12 du 29 01 22 et toutes les feuilles de présence et de jonglerie des équipes présentes

AMENDE

COSMO TAVERNY : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de centre– centre n° 5 du plateau U8 - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

PIERRELAYE FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC, JOUY FC, MONTIGNY OL, ST OUEN AS et OSNY FC – centre n° 10 du plateau U8 - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 € x 6 = 180€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de centre et feuilles de présence des clubs de SURVILLIERS AVENIR, CHAUMONTEL LUZARCHES & EZANVILLE US – centre n° 13 du plateau U9 - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 € x 4 = 120€

CORMEILLAIS ACS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos joueurs – centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 à BEZONS USO - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

FOSSES UF : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos joueurs – centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 à MARLY LA VILLE ES - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

MONTMORENCY FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos joueurs – centre n° 6 du plateau U9 niveau 2 à GARGES FCM - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos joueurs – centre n° 6 du plateau U9 niveau 2 à GARGES FCM - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

MONTIGNY OL : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos joueurs – centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 à ST BRICE FC - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

DOMONT FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de votre feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 au RC ARGENTEUIL du 15 01 22

Amende : 30 €

FRANCONVILLE FC : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de votre feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 12 à SOISY AM FC du 15 01 22

Amende : 30 €

VAURÉAL FCM : Non réception suite 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos joueurs – centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 VAUREAL FCM - niveau 2 du 22 01 22

Amende : 30 €

PUISEUX LOUVRES FC : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

Amende : 10€

PONTOISIENNE JS : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à NEUVILLE AS

Amende : 10€



MAGNY FC : Forfait non avisé de vos équipes sur centre n° 23 du plateau U6/U7 du 29 01 22 à VAUREAL FCM
Amende : 10€

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 14 sur match n° 24366120 du 12 02 22 – critérium 10/U11 – série 4 à ARGENTEUIL RC
Amende : 10€

ARGENTEUIL FC : Absence de licences sur feuilles de match papier n° 24364866 – 24364911 & 24364956 du 12 02 22 – critérium U10/U11 – série 3 à GONESSE RC
Amende : 10€ x 24 = 240€

PONTOISIENNE JS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 24047671 du 15 01 22 – critérium 10/U11 – série 4 à ARGENTEUIL RC
Amende : 10€

FOSSES UF : Feuille de présence irrégulière sur centre n° 2 – plateau U8 niveau 2 du 05 02 22 à ARNOUVILLE FAS
Amende : 10€

EAUBONNE CSM : Forfait de votre équipe U9 sur centre n° 6 – plateau U9 niveau 2 du 05 02 22 à ERMONT ACF
Amende : 10€

FRANCONVILLE FC : Absence de licences sur feuilles de matchs papier n° 24367438 & 24367471 du 05 02 21 à SOISY AM FC
Amende : 10€ x 16 = 160€

DATES PROCHAINS PLATEAUX

La Commission vous rappelle les dates des plateaux U6/U7 et U8/U9 fixées jusqu'en fin de saison. Merci d'en prendre note

U6 /U7	U8 / U9
19 mars 2022	12 mars 2022
2 avril 2022	26 mars 2022
16 avril 2022	9 avril 2022
21 mai 2022	14 mai 2022
JND 18 juin 2022	11 juin 2022

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 2 AVRIL 2022

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le DIMANCHE 8 MAI 2022

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 23 AVRIL 2022

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 18 JUIN 2022

Prochaine Réunion
Lundi 21 Février 2022
à partir de 18 h 00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 14 FÉVRIER 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
- o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
- o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

U13F

**LA JOURNEE CRITERIUM & AVENIR DU 29/01/22
EST REPORTE AU 09/04/22**

FORFAIT AVISÉ

GONESSE RC

Mail du 11/02/2022 à 08.05

Forfait avisé - RASSEMBLEMENTN U9F au FIVE du 13/02/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Mail du 09/02/2022

Forfait avisé - RASSEMBLEMENTN U9F au FIVE du 13/02/2022



MAGNY EN VEXIN FC

Mail du 09/02/2022

Forfait avisé - RASSEMBLEMENTN U9F au FIVE du 13/02/2022

MARLY LA VILLE ES

Mail du 08/02/2022

Forfait avisé - RASSEMBLEMENTN U9F au FIVE du 13/02/2022

MATCH REPORTÉ

LE 26 MARS 2022

U11F - GROUPE A - Match n°24344772 – ENT SSG / ENT VIARMES ASNIERES BEAUMONT MOURS

APPEL A LA FEUILLE DE MATCH

CHALLENGE U11F

CENTRE 1 – ENT SANNOIS ST GRATIEN

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 2 – DEUIL ENGHIEU FC

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 4 – GONESSE RC

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 6 – ERMONT AS

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 7 – ST LEU 95 FC

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

FESTIVAL 13F

CENTRE 2 – GARGES FCM

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 3 – ERMONT AS

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 5 – ENT SANNOIS ST GRATIEN

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 7 – RC ARGENTEUIL

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022

CENTRE 8 – ST BRICE FC

1^{er} appel à la feuille de match le 14/02/2022



MARS 2022

SAMEDI 12 MARS 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 12/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	DARRIBEAU David 06 81 79 38 83	stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont	11H00	ERMONT AS	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					13

SAMEDI 19 MARS 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	VAIQUE Michael 06 62 43 65 68	Stade Georges Glatigny, 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix	11H00	ST PRIX ES	
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
				GARGES FCM	1
				ENT SSG	1
				ERMONT AS	1
				SARCELLES AAS	1
				ST LEU 95 FC	1
				ST PRIX ES	1
TOTAL DE CLUB PRESENTS 5 – NOMBRE DE JOEUSES ESTIMEES 39 filles					


PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	CLAES David 06 14 20 62 23	Stade Paul Cheyron, rue Philippe Chevalier, Magny en Vexin	11H00	MAGNY EN VEXIN FC	
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				PERSAN US 03	3
				GONESSE RC	1
				SOISY ANDILLY M. FC	1
				CERGY PONTOISE FC	1
MAGNY EN VEXIN FC					1
TOTAL DE CLUB PRESENTENTS 5 – NOMBRE DE JOUEUSES ESTIMEES 42 filles					

PLATEAU U9F du 19/03/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
3	MARTINE GONTARCYK 06 13 79 70 49	Stade Sébastien Braëms, Chemin du loup, MARLY LA VILLE	10H00	MARLY LA VILLE ES	
				ARGENTEUIL FC	1
				FRANCONVILLES FC	1
				COSMO TAVERNY	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	1
				FOSES FU	1
MARLY LA VILLE ES					1
TOTAL DE CLUB PRESENTENTS 6 – NOMBRE DE JOUEUSES ESTIMEES 45 filles					

AVRIL 2022

SAMEDI 02 AVRIL 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 02/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	BOUCHAIN Philippe 06 76 33 37 75	Stade Sylvain Bariseel, rue André Malraux, Louvres	11H00	PUISEUX LOUVRES 95 FC	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					



SAMEDI 09 AVRIL 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 09/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	LALOY Laetitia 06 48 72 04 25	Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M. Fourneau, Gonesse	11H00	GONESSE RC	
				MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				GARGES FCM	1
				FOSES FU	1
GONESSE RC	1				
TOTAL CLUBS PRESENTS					7

PLATEAU U9F du 09/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	SOW Ousmane 07 58 57 15 67	Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien	11H00	ENT SSG	
				HERBLAY SUR SEINE FC	1
				ERMONT AS	2
				ST PRIX ES	1
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
ENT SSG	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					6

PLATEAU U9F du 09/04/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	FITTE DUVAL PIERRE 06 38 84 51 67	Stade Raymond Fosset, rue Salengro, ST MARTIN DU TERTRE	10H00	BELLOY ST MARTIN ASC	
				PERSAN US 03	1
				COSMO TAVERNY	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				SARCELLES AAS	1
BELLOY ST MARTIN ASC	1				
TOTAL DES CLUBS PRESENTS					7



MAI 2022

SAMEDI 14 MAI 2022

U9 F

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	KERBRAT VALERIE 06 72 98 42 53	Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan	10H00	PERSAN US 03	
				COSMO DE TAVERNY	1
				ERMONT AS	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				ENT VIARMES AS BEAUMONT	1
				ST PRIX ES	1
				ENT SSG	1
TOTAL					7

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
2	DELIGNE Michael 06 63 82 86 86	Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses	10H00	FOSSES FU	
				MAGNY EN VEXIN FC	1
				MARLY LA VILLE ES	1
				SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1
				GONESSE RC	1
				PUISEUX LOUVRES	1
				BELLOY ST MARTIN ASC	1
FOSSES FU	1				
TOTAL					7

PLATEAU U9F du 14/05/2022

N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
4	GYAMFI EMMANUEL 06 66 09 70 48	Terrain J. BRAMI, Honneur Av. Paul Langevin, SARCELLES	11H00	SARCELLES AAS	
				ST LEU 95 FC	1
				FRANCONVILLE FC	1
				GARGES FCM	1
				ARGENTEUIL FC	1
				HERBLAY SUR SEINE FC	1
SARCELLES AAS	1				
TOTAL					7



SAMEDI 21 MAI 2022

U7 F

RASSEMBLEMENT U7F du 21/05/2022					
N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb
1	LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	Stade Cognevault, 3 rue du Commandant M. Fourneau, GONESSE	11H00	GONESSE RC	
				PERSAN US 03	1
				CERGY PONTOISE FC	1
				GONESSE RC	1
				ARGENTEUIL FC	1
				ST LEU 95 FC	1
				ENT SSG	1
				GARGES FCM	1
				HERBLAY S/SEINE FC	1
				ENT VIARMES ASNIERES OL EBM	1
				FRANCONVILLE FC	1
SOISY ANDILLY MARGENCY FC	1				
TOTAL					12



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 15 FEVRIER 2022

Présent : M. Lacour

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

Excusés : MM. Valette – Plassart

RECOMPENSES SAISON 2021/2022

« DIRIGEANTS MERITANTS » et « BENEVOLES DU MOIS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats. Des fiches d'inscription sont à disposition à a fin de ce procès-verbal.

Les distinctions seront remises à la fin de la saison

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi.

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement



CHAMPIONNAT

Date	Categories	Absence de feuille de match
07/02/22	Futsal D2 / Phase Unique / Poule A	Montmagny Foot Salle 2 - Bezons Futsal Club 1
11/02/22	Criterium Seniors F A 8 / Phase 2 / Poule A	Presles U.S.L. 1 - Fosses Uf 2
12/02/22	U 14 D2 / Phase Unique / Poule B	Entente Ssg 3 - Gonesse Rc 1
	U 14 D3 / Phase Unique / Poule A	Eragny Fc 2 - Adamois OI 2
	U 14 D4 / Phase Unique / Poule C	Pontoisienne Js 1 - Champagne Sfc 95 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule B	Puiseux Louvres 95 1 - Garges Fcm 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	Adamois O. 1 - Franconville Fc 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	Entente M.M.B. 1 - Persan Us 03 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	Cosmo Taverny 1 - St Brice F.C. 1
	Criterium U11 Feminine A 8 / Phase 2 / Poule C	St Leu 95 Fc 1 - Eragny Fc 1
	U10-U11 (Série 1) / Phase 2 / Poule A	Presles Usl 1 - Deuil Enghien Fc 9
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule A	Survilliers Avenir 1 - Neuville S/ Oise As 1
	U10-U11 (Série 2) / Phase 2 / Poule B	Survilliers Avenir 2 - Neuville S/ Oise As 2
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	Marly La Ville Es 2 - Villiers Le Bel Fc 2
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule B	Argenteuil Rc 4 - Cergy Pontoise Fc 12
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule F	Garges Fcm 2 - Ecoen Fc 4
	U10-U11 (Serie 4) / Phase 2 / Poule I	Argenteuil Fc 4 - Entente Ssg 3
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule J	Argenteuil Fc 5 - Entente Ssg 4
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule K	Cormeillais A.C.S. 3 - St Leu 95 Fc 5
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule K	Argenteuil Fc 6 - Entente Ssg 5
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule L	Cormeillais A.C.S. 4 - St Leu 95 Fc 6
	U10-U11 (Série 4) / Phase 2 / Poule L	Argenteuil Fc 7 - Entente Ssg 6
	U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule A	Auvers Ennery Fc 1 - Pontoisienne Js 1
	U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B	Courdimanche As 2 - Osny F.C. 2



	U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B	Goussainville Fc 5 - Ermont A.S. 5
	U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D	Montigny OI 2 - Deuil Enghien Fc 5
	U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule D	Argenteuil Fc 5 - Arnouville As 2
	U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule B	Ermont A.S. 2 - Franconville Fc 4
	U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule D	St Brice F.C. 5 - Montmagny S. 1
	U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule E	St Brice F.C. 6 - Montmagny S. 2
	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule C	Montmorency Fc 3 - Puisseux Louvres 95 3
	U12-U13 (Série 4) / Phase 2 / Poule D	Montmorency Fc 4 - Puisseux Louvres 95 4
	Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule A	Attainville Futsal C 1 - Sportifs De Garges 1
	Criterium U11 Futsal / Phase 2 / Poule B	Ermont A.S. 1 - Sannois Futsal Club 1
	U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule A	Courdimanche As 1 - Osny F.C. 1
13/02/22	Seniors D3 / Phase Unique / Poule A	Persan Us 03 2 - Jouy Le Moutier Fc 2
	Seniors D3 / Phase Unique / Poule B	Vaureal Fcm 2 - Menucourt As 2
	Seniors D3 / Phase Unique / Poule B	Frettoise Es 1 - Soisy Andilly Margen 2
	Seniors D3 / Phase Unique / Poule C	Montigny OI 2 - Viarmes Asnieres OI 1
	Seniors D4 / Phase Unique / Poule A	Presles Usl 2 - Domont Fc 2
	Seniors D4 / Phase Unique / Poule A	Vexin A.S. 2 - Pontoisienne Js 1
	Seniors D4 / Phase Unique / Poule B	Courdimanche As 2 - Beauchamp As 1
	Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule A	Montigny OI 15 - Soisy Andilly Margen 15
	Anciens D4 / Phase Unique / Poule A	Puisseux Louvres 95 12 - Argenteuil Fc 12
	Anciens D4 / Phase Unique / Poule B	Vaureal Fcm 12 - Puisseux Louvres 95 13
	Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A	Pecq Us Le 25 - Entente Ssg 25
	Criterium + 55 Ans / Phase Unique / Poule A	Herblay Sur Seine Fc 25 - Mery Meriel Bessanco 26
	U 18 D1 / Phase Unique / Poule Unique	Persan Us 03 1 - Adamois OI 1
	U 18 D1 / Phase Unique / Poule Unique	Argenteuil Fc 1 - Ermont As 1



C.D.M. D2 / Phase Unique / Poule A	Puiseux Louvres 95 5 - Gonesse Rc 5
C.D.M. D2 / Phase Unique / Poule A	Sarcelles Aas 5 - Garges Fcm 6
U 18 D3 / Phase Unique / Poule B	Vaureal Fcm 2 - Jouy Le Moutier Fc 1
U 18 D3 / Phase Unique / Poule C	Gafepb 1 - Ecoeuen Fc 2
Criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U	Persanaise Cfj 2 - Garges Djibson 1

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2018	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (**Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0**). Cette version est disponible sur le Store Apple. **Cette version est obligatoire.** Merci de mettre à jour vos tablettes !

Bonne saison à vous !

Rappel des bonnes pratiques d'utilisation de la Feuille de Match informatisée (FMI)...

LIRE LA SUITE

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

Effectuer les opérations suivantes :
Vérifier qu'aucun match n'est « en cours ».
Sur la page d'accueil, cliquez sur l'icône « Paramètres » et suivez la procédure.

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match



- Effacer les données et vider le cache





DIRIGEANT

M É R I T A N T 2022

CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs -
(Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB :

Licence dirigeant N° :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Fonction au sein du club :

Ancienneté au club : ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum,
dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date
Président

Cachet du Club

Nom, Prénom et
signature du

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 25 mars 2022



Opération bénévole du mois Saison 2021/2022 DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N°licence :

.....

Nom : Prénom :

.....

Année de naissance : Taille pour 1 Polo (L, XL ?...) :

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date :

Avis CDIF : (réservé)



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2022

Présents : MM. Febvay - Lacour - Chuppé

Assiste : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara - Da Mata - Plassart

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7, **aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.
Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville de SANNOIS : NNI 955820101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement au Stade Auguste DELAUNE, 58 rue du Lieutenant KEISER pour confirmation de classement de l'Installation sportive.
Rendez-vous sur les installations le Jeudi 24 février 2022 à 10h

Ville de DOMONT : NNI 951990201

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a pris contact avec la mairie, propriétaire du Stade des FAUVETTES, rue de PARIS pour confirmation de classement de l'Installation et du classement Eclairage
Rendez-vous sur les installations le Mercredi 23 février 2022 à 18h



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2022

Présents : Mmes BASTOS – ESCROIGNARD
M. MOREIRA.

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

Excusés : MM. CHUPPE - CASTELLI – PODAN-MAVOUNZY.

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **563529 – VEXIN AS** – Mail du 26/11/2021 – Remboursement frais arbitrage – Reprise de dossier

Suite au retour de la Commission Organisation des Compétitions, Dans le PV du 1^{er} février 2022, remboursement des frais d'arbitrage sur le match n° 23467841et dans le PV du 8 février 2022 remboursement des frais d'arbitrage sur le match n° 23786643.

- **560604 – SAINT GRATIEN FC** – Mail du 26/01/2022 – relance compte club

Nous vous informons que le solde de votre compte club dans Foot club est de 150 €. Cette somme correspond à la caution que tout nouveau club affilié doit acquitter selon l'annexe financière.

- **512259 – MONTIGNY LES CORMEILLES FO** – Mail du 15/02/2022 – Situation financière du club.

Nous avons pris note de votre demande de délai de paiement et attendons un complément d'information de la part de votre municipalité, comme indiqué dans votre mail, afin de prendre une décision.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer rapidement et trouver une issue favorable à votre situation.



- CLUBS EN INFRACTION NON RÈGLEMENT - COMPTE CLUBS

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 janvier 2022 via la messagerie officielle avec une date de règlement arrêtée au lundi 14 février 2022 :

-
- 500575 – CORMEILLAIS ACS
- 512259 – MONTIGNY LES CORMEILLES
- 522695 – GARGES LES GONESSE FCM
- 530273 – PARMAIN AC
- 536822 – PORTUGAIS PERSAN ASC
- 538505 – VAUREAL FCM
- 547630 – MACCABI SARCELLES
- 549559 – ARRONVILLE FC
- 550376 – MAISON CULTURELLE ANATOLIENS 95
- 550582 – VILLIERS LE BEL JS
- 550638 – PERSAN US 03
- 552572 – AS PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE
- 560341 – BE IN SPORTS
- 560603 – SAINT BRICE ASO
- 560604 – SAINT GRATIEN FC
- 560607 – SARCELLES JEUNES ESPOIRS
- 560866 – COMBO FUTSAL
- 560971 – INDOOR POUR TOUS
- 601736 – CLUB 3M France
- 680843 – PERSONNEL HOSPITALIER GONESSE

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

La Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.



NON PAIEMENT D'ARBITRE JANVIER 2022

N° match	Date	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnisés arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
23837551	27/01/2022	ARGENTEUIL RC	CHAMPIONNAT	50,00 €	50,00 €	100,00 €	590534 / Argenteuil RC
		SANNOIS FC					
23837551	27/01/2022	ARGENTEUIL RC	CHAMPIONNAT	50,00 €	50,00 €	100,00 €	590534 / Argenteuil RC
		SANNOIS FC					
23885158	22/01/2022	MONTSOULT B US	CHAMPIONNAT	46,00 €	/	46,00 €	522868 / Montsoul Baillet US
		THILLAY ESM					
24231210	08/01/2022	JOUY LE MOUTIER FC	COUPE	33,00 €	50,00 €	83,00 €	542402 / Fosses UF
		FOSSES UF					
24258009	19/01/2022	SARCELLES AAS	COUPE	33,00 €	/	33,00 €	509431 / Soisy AM FC
		SOISY ANDILLY M. FC					
23470689	16/01/2022	ENTENTE SSG	CHAMPIONNAT	46,00 €	50,00 €	96,00 €	519260 / Vallée du Sausseron ES
		VALLEE SAUSSERON ES					
24231236	19/01/2022	AS ST OUEN L'AUMONE	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	517328 / Entente SSG
		ENTENTE SSG					
24252043	08/01/2022	EAUBONNE CSM	COUPE	50,00 €	50,00 €	100,00 €	580869 / Persanaise CFJ
		PERSANAISE CFJ					
24231315	13/01/2022	MERY MERIEL B. Ent.	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	522695 / Garges FCM
		GARGES FCM					
24252042	07/01/2022	VAUREAL AFS	COUPE	50,00 €	50,00 €	100,00 €	850889 / Montmagny Foot Salle
		MONTMAGNY FS					
23955247	06/10/2021	FRA PORT ARG	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	531088 / Neuville/Oise AS
		NEUVILLE AS					
24231286	19/12/2022	MARLY LA VILLE ES	COUPE	38,00 €	50,00 €	88,00 €	522695 / Garges FCM
		GARGES FCM					
23786865	06/02/2022	DEUIL ENGHEN FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	DVOF
		ECOUEEN FC					
23786865	11/11/2021	DEUIL ENGHEN FC	CHAMPIONNAT	76,00 €	/	76,00 €	DVOF
		ECOUEEN FC					

Informations transmises aux Commissions suivantes :

* Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions

*Commission Futsal

Prochaine réunion sur convocation



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DES CLUBS

Réunion du 02 février 2022

Présents : Mme Manuela BASTOS
MM. Gérard BELLEHIGUE – Yves ALLARD

Assiste : M. José DIAZ

Excusés : MM. Alain LEMOINE – Bruno BEREZAIE – Serge LE NAGARD.

POINTS ABORDÉS

1- INFORMATIONS SUR LES LABELS (PROCESS, CRITÈRES)

La liste des clubs ayant accédé au portail avant le 15 décembre 2021 pour la constitution d'un dossier de demande de label FFF CA est fournie en séance (voir annexe 1 jointe).

35 clubs ont ouvert une connexion sur le portail, certains plusieurs fois et sur plusieurs label (FFF CA, FFF CA Foot Féminin, FFF CA Futsal), mais **seuls 16 ont été au bout du processus** (voir annexe 2 jointe) :

- **6 clubs pour label FFF CA** (lignes en bleu de l'annexe 2 jointe)
- **9 clubs pour label FFF CA Foot Féminin** (lignes en rose de l'annexe 2 jointe)
- **1 club pour label FFF CA Futsal** (ligne en vert de l'annexe 2 jointe)

Les membres de la CDC vont procéder sur la période de Février à Mai aux contrôles des dossiers, **tant sur le point administratif** (respect des critères, vérification des documents, ...) que **sur le point technique** (visite des clubs, vérification des documents sur place, observation des séances, ...).

Pour les clubs qui n'ont pas été au bout du process de demande de label (20 clubs) un sondage va être fait pour connaître leur motivation, interrogations et désir d'accompagnement futur dans la démarche de labellisation :

- Février 2022 : constitution du sondage et envoi au clubs via Google Forms
- Mars 2022 : retour et analyse des réponses clubs
- Avril 2022 : Actions selon réponses et analyses

2- DÉFINITION DE LA PÉRIODE D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS VERS LA LABELLISATION (ADÉQUATION AVEC LE NOUVEAU CALENDRIER DES LABELS)

Pour **les clubs non admis au processus de labellisation**, le DVOF a mis en place l'opération « **Club Tremplin** ».

A ce titre, la CDC va proposer à une sélection de club, après analyse des dossiers, parmi ceux qui :

- **N'ont pas été validés dans leur première demande de label cette saison,**
- **N'ont pas été au bout de leur première demande de label cette saison.**

d'adhérer à l'opération « Club Tremplin ».

3- CADRE D'ACCOMPAGNEMENT

La CDC est composée de membres avec des compétences techniques (« Les techniciens ») et avec des compétences administratives et organisationnelles (« Les dirigeants »).

Il est convenu que lors de ses actions d'accompagnement, la CDC se déplacera en binôme, avec un « *technicien* » et un « dirigeant »

4- RÔLE DE LA CDC DANS L'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

La CDC rappelle qu'elle a jusqu'à aujourd'hui un rôle de sélection et d'accompagnement des clubs « aux portes » d'une labellisation FFF CA via l'opération « *Club Tremplin* ».

Via la formation de ses membres au statut « *ACCOMAGNATEUR FFF* » elle souhaite élargir ses compétences à l'analyse des dossiers de labellisation FFF CA, et proposer au Comité de Direction du DVOF les clubs aptes à une labellisation.

Prochaine réunion de la commission : date à définir